TARIFICATION DES HONORAIRES

Les honoraires affichés sont ceux pratiqués* sauf convention contraire entre les parties.
(Code du Commerce – Article L 410-2)
* dans le cas de délégations, les honoraires pratiqués seront ceux du délégataire

IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION

HONORAIRES DE TRANSACTION

A la charge du vendeur

TRANCHES	FORFAIT	TRANCHES	FORFAIT
Moins de 49.999 €	4.000 €	de 123.001 € à 150.000 €	7.500 €
de 50.000 à 90.000 €	5.000 €	de 150.001 € à 180.000 €	8.000 €
de 90.001 € à 105.000 €	6.000 €	de 180.001 € à 200.000 €	9.000 €
de 105.001 € à 123.000 €	6.500 €	Plus de 200.000 €	5%

IMMEUBLES A USAGE COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL

VENTE

A la charge du vendeur
10 % TTC avec un minimum de 4.000 € TTC

VENTE EN VIAGER – Honoraires à la charge du Vendeur

7% TTC

HONORAIRES DE LOCATION

Le montant des honoraires de mise en location est fixé à 80% du montant du loyer hors charges
A la charge de chacune des parties (Bailleur et Locataire), hors délégation de mandat
Cela comprend la visite du locataire, la constitution du dossier locataire, la rédaction du bail, et la réalisation de l'état des lieux (Les publicités sont à la charge exclusive du bailleur)
Permis de Louer Forfait : 50€ TTC à la charge uniquement du bailleur

LOCATION DE LOCAUX COMMERCIAUX OU PROFESSIONNELS

Un mois de loyer hors charges pour chacune des parties (Bailleur et Locataire)

HONORAIRES DE GESTION

6% HT sur le Loyer Hors Charges à la charge du Propriétaire
Possibilité d'étude personnalisée : Tarif Dégressif - Devis Gratuit

AVIS DE VALEUR

Gratuit pour toute mise en vente du bien par notre intermédiaire sinon 96€ TTC
(avis de valeur pour succession, pour rachat de crédit, etc)